



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/18
6 février 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril-9 mai 1997

Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire*

COOPÉRATION TECHNIQUE, NOTAMMENT LA MOBILISATION
DE RESSOURCES, ET COORDINATION DES ACTIVITÉS

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANES DES NATIONS UNIES
ET D'AUTRES ENTITÉS

Activités des instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Sommaire

Le présent rapport contient des informations sur des activités exécutées en 1996 par l'Institut interrégional des Nations Unies sur la criminalité et la justice, les instituts régionaux affiliés et les instituts et centres associés qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il donne aussi des informations sur les activités entreprises par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international.

*E/C.15/1997/1.

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA COMMISSION	3 - 5	3
II. ACTIVITÉS DE L'INSTITUT INTERRÉGIONAL DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE	6 - 27	3
A. Objectif 1 : Promotion et maintien de l'état de droit et de la bonne gestion des affaires publiques	7 - 8	3
B. Objectif 2 : Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires	9 - 11	4
C. Objectif 3 : Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale	12	4
D. Objectif 4 : Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique	13 - 17	4
E. Objectif 5 : Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale 18	5	
F. Objectif 6 : Coopération technique, notamment mobilisation de ressources, et coordination des activités	19 - 27	6
III. ACTIVITÉS DES INSTITUTS RÉGIONAUX AFFILIÉS	28 - 75	7
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient	28 - 40	7
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine	41 - 46	9
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (affilié à l'Organisation des Nations Unies)	47 - 66	11
D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	67 - 75	13
IV. ACTIVITÉS DES INSTITUTS ASSOCIÉS	76 - 147	15
A. Institut australien de criminologie	76 - 80	15
B. Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle	81 - 96	16
C. Institut international de hautes études en sciences pénales	97 - 100	18
D. Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité	101 - 114	18
E. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis	115 - 128	20
F. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	129 - 147	22
V. ACTIVITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL INTERNATIONAL	148 - 162	24

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément aux recommandations que le Conseil économique et social a formulées dans ses résolutions 1992/22 (sect. IV) et 1994/21 en vue de faciliter la coordination à l'échelle mondiale des activités concernant la prévention du crime et la justice pénale et se fonde sur les renseignements communiqués par les instituts et les centres.

2. Dans la résolution 5/3 sur sa gestion stratégique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a réaffirmé le rôle fondamental du plan à moyen terme et du budget ordinaire de l'ONU qui sert de cadre dans lequel la Commission peut exercer les fonctions qui ont trait à la gestion stratégique du Programme. Le Secrétariat a donc demandé aux instituts et aux centres de regrouper, aux fins de l'établissement du présent rapport, les informations sur leurs activités en fonction des objectifs du Programme, tels que formulés dans le plan à moyen terme. Plusieurs ont effectivement procédé de la sorte, les autres préférant suivre la présentation des rapports précédents.

I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA COMMISSION

3. Le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale continue d'assurer des services nombreux et variés dans les différentes régions. Les activités des instituts et centres ont porté sur les thèmes prioritaires que la Commission a identifiés à sa cinquième session et qui sont repris dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et dans les sous-programmes du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (chap. 13, Lutte contre la criminalité). Le présent rapport expose les activités opérationnelles qui ont été menées, l'accent étant mis sur celles par lesquelles les instituts ont répondu aux besoins exprimés par les États Membres.

4. La Commission pourrait émettre un avis sur l'utilité des informations fournies par les instituts ayant suivi la nouvelle présentation pour l'établissement du présent rapport.

5. L'attention de la Commission est appelée sur le rapport de la onzième Réunion de coordination du programme commun du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Courmayeur (Italie) du 2 au 5 octobre 1996.

II. ACTIVITÉS DE L'INSTITUT INTERRÉGIONAL DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE

6. Les activités entreprises en 1996 par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) traduisent, dans le cadre des objectifs fixés par la Commission, une nette préférence pour les projets concrets et les moyens de recherche et de documentation de l'UNICRI qui contribuent au développement et à l'exercice de la coopération technique et de la formation. Au cours de la période à l'étude, l'UNICRI a été représenté à toute une série de réunions internationales et a pris une part active à quelques réunions du Conseil de l'Europe et d'un certain nombre d'associations professionnelles nationales et internationales

A. Objectif 1 : Promotion et maintien de l'état de droit et de la bonne gestion des affaires publiques

7. Avec l'appui financier du Département d'État des États-Unis d'Amérique, l'UNICRI organise actuellement un séminaire de formation aux stratégies de lutte contre la corruption à l'intention des personnels chargés de l'instruction et des poursuites en Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Ukraine, qui aura normalement lieu à l'Académie internationale de formation des responsables de l'application des lois, à Budapest, au début de l'année 1997. Les objectifs de ce projet sont triples : présenter et analyser les données d'expérience et les problèmes rencontrés au cours des instructions et des poursuites dans les

affaires de corruption; examiner et proposer des méthodes et des stratégies à la fois utiles et acceptables pour prévenir la corruption et la combattre; et mettre au point et tester le module de formation en vue d'en généraliser l'utilisation à l'intérieur d'une même région, dans d'autres régions et au niveau national.

8. Avec le soutien de la Direction de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères, l'UNICRI prépare un stage de formation de magistrats albanais qui se tiendra en 1997. Ce projet s'inspire des enseignements tirés de la réalisation d'un projet analogue par l'UNICRI en 1994/95.

B. Objectif 2 : Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires

9. Un atelier régional de formation sur la criminalité et la justice pénale en Afrique australe à l'aube de l'an 2000, auquel participaient une quarantaine de responsables de la justice pénale d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe, s'est tenu à Gaborone du 19 au 21 juin 1996. Au cours de ce stage, financé par le Secrétariat du Commonwealth et organisé conjointement par l'UNICRI, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et l'Université du Botswana, ont été exposées et analysées les tendances générales de la criminalité et de la justice pénale dans la sous-région. Un rapport succinct sur les travaux de cet atelier sera publié dans la série des publications et des rapports de l'UNICRI.

10. À l'invitation du Centre pour les droits de l'homme, un chercheur de l'UNICRI a animé dans un atelier sur la nouvelle législation et les nouvelles orientations de la pratique en matière de justice pénale, qui s'est tenu à Oulan-Bator (Mongolie) du 22 juillet au 2 août 1996.

11. Dans le cadre de sa contribution à l'étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu, l'UNICRI a participé à la sélection d'un expert interrégional, auquel il a fourni un appui technique; il a aussi formulé des observations sur l'instrument établi aux fins de la collecte de données; participé aux réunions de l'équipe du projet et communiqué des données relatives à l'utilisation et à la possession d'armes à feu extraites de l'enquête sur la criminalité internationale (victimes).

C. Objectif 3 : Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale

12. Les activités faisant suite au séminaire sur la protection de l'environnement aux échelons national et international : potentiel et limites de la justice pénale, organisé à l'occasion du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ont porté sur les points suivants : établissement et publication des rapports du séminaire; élaboration d'un descriptif de projet sur le droit pénal et son administration au titre des conventions internationales sur l'environnement, qui a été présenté à un bailleur de fonds pour financement; préparatifs d'une conférence internationale sur la protection de l'environnement : une approche globale, qui se tiendra en 1997; et élaboration d'un document de réflexion sur l'infiltration de la criminalité organisée dans le commerce légitime, illustrée par le cas de l'élimination des déchets.

D. Objectif 4 : Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique

13. Au cours de la période considérée, l'UNICRI a continué à participer à l'étude internationale sur la criminalité (victimes) qu'elle dirige. La troisième étude internationale sur la criminalité (victimes) porte sur 12 pays industrialisés, 12 pays en développement et 15 pays en transition. Au total, 53 pays ont participé à ces trois études et quelque 130 000 personnes ont été interrogées sur leurs données d'expérience en matière de criminalité et de justice pénale. Le financement en grande partie assumé par le Gouvernement néerlandais, complété notamment par des contributions du Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; de plus, un certain nombre d'études sont financées par les gouvernements eux-mêmes, les universités et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'UNICRI a, en 1996, établi et diffusé un manuel sur les méthodes d'entrevue directe et publié un certain nombre d'articles connexes. L'étude a été l'occasion de coopérer avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, l'Institut africain

pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi qu'un certain nombre d'universités et de centres de recherche nationaux éminents.

14. Les préparatifs du premier rapport mondial sur la criminalité et la justice se sont poursuivis, qui se fondent sur les enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, l'enquête internationale sur la criminalité (victimes), les études sur la criminalité organisée, sur le blanchiment de l'argent et sur la réglementation des armes à feu et d'autres sources internationales pertinentes.

15. Un projet sur les enfants roms et le système de justice pénale pour mineurs, qui sera réalisé conjointement par l'Italie, la France et la Hongrie, devrait être mené à son terme en 1997. Des consultants et deux fonctionnaires de l'UNICRI participent à l'élaboration de directives sur l'établissement des rapports nationaux et sur le choix de s'équipes nationales.

16. Un projet sur l'utilisation d'outils multimédias pour l'éducation en matière de la prévention de l'abus de drogues a été réalisé par l'UNICRI en coopération avec le Conseil national de la recherche italien, qui l'a financé. Ce projet était destiné à évaluer les données d'expérience dont on dispose et à mettre au point un modèle utilisant les nouvelles technologies et méthodes faisant appel aux multimédias dans le domaine de la prévention au stade de l'école primaire en ciblant au premier chef préadolescents.

17. Le rapport final sur le projet tendant à promouvoir le rôle des femmes dans la prévention de l'abus des drogues dans les pays méditerranéens (Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, République arabe syrienne et Tunisie), financé par la Commission européenne, a été mené à bien par l'UNICRI en 1996. L'Institut a également contribué à l'établissement du Plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion des femmes 1996-2001. L'UNICRI a publié, dans sa série de publications et de rapports, les principales conclusions d'un projet sur les mauvais traitements infligés aux enfants dans quelques pays européens.

E. Objectif 5 : Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

18. Au cours de la période considérée, les activités qui sont énumérées ci-après ont été exécutées par l'UNICRI :

a) Un projet sur les jeunes et la justice pour mineurs au Myanmar, financé par une donation. Ce projet a pour but d'aider le Gouvernement du Myanmar à réformer la justice pour mineurs, l'accent étant mis en particulier sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'un certain nombre d'instruments des Nations Unies dans le domaine de la justice pour mineurs. Ce projet doit être exécuté en étroite collaboration avec l'UNICEF et le Centre pour les droits de l'homme, avec le soutien du PNUD;

b) Une proposition de projet relative à la promotion de la probation, inspirée en particulier par les résultats d'une étude comparative exécutée conjointement par l'UNICRI et le Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni, intitulée *Probation around the World* (Routledge, 1995). Cette proposition a été présentée au Secrétariat du Commonwealth et à un certain nombre de gouvernements en vue de solliciter leur soutien.

F. Objectif 6 : Coopération technique, notamment mobilisation de ressources, et coordination des activités

19. Au cours de la période à l'étude, l'UNICRI a poursuivi ses activités de coopération technique, y compris la fourniture de documents et d'informations sur demande; une formation et un appui administratif dans le cadre de l'enquête internationale sur la criminalité (victimes); des observations sur des propositions de projet et sur des projets de loi, là encore sur demande; et la participation à des séminaires et des conférences dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi qu'à des réunions stratégiques consacrées à la promotion et à la coordination de l'assistance technique.

20. En ce qui concerne l'information, y compris l'informatisation de la justice pénale l'UNICRI a notamment :

a) Poursuivi sa participation au système interactif d'information sur le crime et la justice (UNOJUST), qui regroupe les membres du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et qui a été étoffé grâce à une subvention des États-Unis que l'Institut est chargé d'administrer. L'Institut a étendu le champ de sa participation au projet de sorte à établir une connectivité totale Intranet/Infranet/Internet; il est devenu prestataire d'accès à l'Internet et offre un serveur Web (www.UNICRI.it), un service de courrier électronique, un serveur Gopher, un serveur de nouvelles ("news group") et un site FTP;

b) Achevé l'élaboration d'un répertoire international d'experts de la prévention du crime et la justice pénale, qui deviendra opérationnel en 1997;

c) Etabli des contacts avec les gouvernements intéressés et les instituts appartenant au réseau du Programme pour discuter de la coopération technique en matière d'informatisation de l'administration de la justice pénale et de systèmes d'information.

21. À la demande de la Division des statistiques de la Commission économique pour l'Europe, l'UNICRI fait office de rapporteur sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale dans la présentation intégrée de statistiques à l'échelle internationale décidée par la Conférence des statisticiens européens.

22. L'UNICRI a également exécuté en 1996 les activités ci-après :

a) Un projet sur l'abus des drogues, mené conjointement avec le Ministère italien de la santé, qui consiste à exploiter et à tenir à jour un centre d'information sur l'abus des drogues et la prévention du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), publier un bulletin périodique ainsi qu'un numéro spécial sur la législation des pays de l'Union européenne en matière d'abus des drogues et d'alcoolisme;

b) Un projet mené en commun avec le PNUCID et la Division, fondé sur des études pilotes et sur les conclusions de séminaires organisés au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans les pays nordiques ainsi que de deux réunions qui ont lieu à Budapest et à Strasbourg, afin d'aider les pouvoirs publics à faire face aux problèmes liés à l'abus et au trafic des drogues et aux charges qu'ils font peser sur l'administration de la justice pénale. Le PNUCID a approuvé ce projet et accepté de le financer à hauteur du tiers des coûts prévus;

c) La onzième Réunion de coordination du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisée en collaboration avec le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, tenue à Courmayeur (Italie) les 2 et 3 octobre 1996.

1. Services de documentation et de publication

23. L'UNICRI tient une bibliothèque spécialisée et fournit d'au tres services de documentation, à l'aide de sa base de données bibliographiques intégrée. En 1996, les services de documentations de l'UNICRI ont été axés sur le système UNOJUST et la préparation de documents accessible par son serveur sur l'Internet.

24. Au cours de la période en question, l'UNICRI a publié ou établi les publications suivantes :

a) Rapport annuel pour 1995 et Programme de travail pour 1996/97;

b) R. Ville, Child abuse: Some Reflections based on the Situation in Six European Countries, séries des publications et du rapport de l'UNICRI n° 6 (Rome, 1995);

c) G. Heine, M. Prabhu et A. Alvazzi del Frate, (sous la direction de), Environmental Protection at National and International Levels: Potentials and Limits of Criminal Justice (Fribourg, Institut Max-Planck pour le droit pénal international et le droit étranger) (à paraître);

d) H. Woltring, U. Zvekic et M. E. Andreotti, United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (La Haye, Kluwer Law International, 1996);

- e) Dans la série des publications et rapports de l'UNICRI, les n^{os} 7, 8 et 9 (en préparation).

2. Ressources

25. Des campagnes de promotion et de mobilisation de fonds ont permis d'obtenir plusieurs dons pour des projets donnés. De la sorte et grâce à l'appui constant du pays hôte, l'Italie, la situation financière générale de l'UNICRI s'est stabilisée de manière plus viable, bien que la demande soit telle que l'Institut n'est pas mesure de prêter toute l'assistance requise par les États membres en temps voulu.

26. Le Conseil d'administration de l'UNICRI, auquel participaient trois nouveaux membres, s'est réuni les 18 et 19 novembre 1996. Il a adopté son rapport d'exécution pour 1996 ainsi que le programme de travail et budget révisé pour 1997 en fonction des nouvelles activités, des revenus et des dépenses. Il a de plus confirmé les grandes orientations adoptées par l'Institut en matière de stratégie de développement et de gestion.

27. En juin 1996, le Gouvernement italien a approuvé le projet de loi concernant l'installation de l'UNICRI à Turin, qui doit maintenant être ratifié par le Parlement. Un certain nombre de mesures opérationnelles ont été prises pour faciliter ce transfert.

III. ACTIVITÉS DES INSTITUTS RÉGIONAUX AFFILIÉS

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

28. L'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a, comme auparavant, axé son action sur la formation et la recherche afin de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et de contribuer au développement social viable de l'Asie et du Pacifique.

1. Formation

29. La formation constitue une priorité absolue pour les programmes de travail de l'Institut. Chaque année, ce dernier organise deux stages internationaux de formation d'une durée de trois mois et un séminaire international d'une durée d'un mois. Une soixantaine de hauts fonctionnaires originaires de divers pays reçoivent chaque année des bourses de l'Agence japonaise pour la coopération internationale, qui relève du Ministère des affaires étrangères du Japon, de sorte à pouvoir participer à ces cours. Pour la période considérée, on citera notamment :

a) Le 102^{ème} séminaire international, organisé à Fuchu (Japon), du 29 janvier au 1^{er} mars 1996. Trente-deux hauts fonctionnaires de 25 pays y ont participé et y ont débattu la prévention de la criminalité au moyen de la réglementation des armes à feu;

b) Le 103^{ème} stage international de formation, tenu du 15 avril au 5 juillet 1996. Vingt-huit personnes originaires de 18 pays ont participé à ce stage, qui portait sur l'amélioration du traitement des délinquants grâce au renforcement des mesures non privatives de liberté;

c) Le 104^{ème} stage international de formation, tenu du 2 septembre au 22 novembre 1996. Y ont participé 32 personnes originaires de 20 pays, qui se sont penchées sur la coopération internationale dans l'administration de la justice pénale.

30. L'Institut a organisé, sous l'égide de l'Agence japonaise pour la coopération internationale, un séminaire spécial qui s'est déroulé du 2 au 20 décembre 1996. Y ont participé 10 hauts responsables chinois du Ministère de la justice, de la Cour suprême populaire, du Cabinet du Procureur suprême du peuple et du Ministère de la sécurité publique.

2. Coopération technique et services consultatifs

31. Le Gouvernement des Fidji et l'Institut ont organisé conjointement à Suva, du 11 au 15 mars 1996, un séminaire sur la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. Y ont assisté quelque 180 participants provenant de divers secteurs du système de justice pénale.

32. Le quatrième stage de formation régionale sur les mesures à prendre contre les infractions liées à la drogue et sur les progrès à réaliser dans l'administration de la justice pénale, organisé par l'Institut en coopération avec le Gouvernement thaïlandais et l'Office de contrôle des stupéfiants, s'est déroulé en Thaïlande en janvier 1996.

33. Le neuvième séminaire régional sur les mesures efficaces contre les infractions liées à la drogue a été organisé par l'Institut conjointement avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et le Gouvernement costa-ricien. Vingt participants originaires de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont assisté à ce séminaire, qui a eu lieu à San José en août 1996.

3. Recherche, information et publications

34. Au cours de la période considérée, l'Institut a réalisé une étude sur la coopération internationale dans le domaine de la justice pénale et rassemblé des informations concernant des pays de la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie occidentale.

35. Les résultats de recherches comparatives sur les systèmes de justice pénale dans la région de l'Asie et du Pacifique sont actuellement mis à jour par l'Institut. Des experts de divers pays de la région ont été priés de fournir des rapports sur les systèmes nationaux de justice pénale, rapports qui seront ultérieurement compilés et publiés par l'Institut.

36. L'Institut a continué à rassembler des données et documents sur les tendances de la criminalité, les stratégies de prévention du crime et le traitement des délinquants dans les pays de l'Asie et du Pacifique et dans d'autres régions.

37. L'Institut continue de publier régulièrement des rapports sur les cours et séminaires de formation. Au cours de la période à l'étude, deux volumes (n^{os} 47 et 48) de la Resource Material Series et trois livraisons (n^{os} 88 à 90) du bulletin d'information de l'Institut ont été publiés.

38. Deux conférences publiques ont été données par des experts invités : l'une sur la révolution récente dans la justice pénale en Thaïlande et l'autre sur l'expérience récente menée au Canada dans le cadre d'une initiative législative sur la réglementation des armes à feu.

4. Ressources

39. Les effectifs de l'Institut se compose de neuf enseignants provenant des services du parquet, de la magistrature, des services pénitentiaires et des services de probation, ainsi que de 20 agents d'appui et d'un conseiller linguistique. Son budget annuel est d'environ 350 millions de yen.

40. Les responsabilités financières et administratives de la gestion de l'Institut ont continué à être assumées par le Gouvernement japonais. Des experts étrangers ont été invités par le Ministère japonais de la justice à participer à chacun des cours au séminaire de formation. L'Agence japonaise pour la coopération internationale et la Fondation pour la prévention du crime en Asie ont fourni une assistance financière. L'Institut a également reçu un concours précieux de différents experts, volontaires et institutions associées lors de l'organisation de ses programmes de formation.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

41. L'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a, comme auparavant, fourni une assistance aux pays de la région sous forme de services spécialisés conçus pour répondre à leurs besoins de plus en plus grands. Ces services comportent la mise en œuvre de programmes et de projets de recherche tendant à appuyer la formulation des politiques.

1. Recherche et activités liées à des projets

42. Au niveau régional, l'Institut a réalisé les études, programmes et projets ci-après :

- a) Participation à l'enquête internationale sur la criminalité (victimes);
- b) Participation à l'étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu;
- c) Poursuite du programme régional sur les femmes, la justice et les sexes spécifiques;
- d) Poursuite du programme régional d'élaboration de mesures efficaces de lutte contre la criminalité liée à la drogue et d'amélioration de l'administration de la justice pénale;
- e) Mise en place d'un système d'information sur les législations en matière de drogue dans les pays de la région;
- f) Exécution d'un programme d'assistance technique visant à aider les mineurs en danger et les délinquants mineurs consommateurs de drogues.

43. Au niveau sous-régional, l'Institut a notamment entrepris les activités ci-après :

- a) Exécution d'un programme intégré de prévention et de soutien aux enfants et adolescents vagabonds ou travaillant dans la rue;
- b) Poursuite du programme de formation de la police afin de prévenir et de combattre la violence au foyer et de renforcer les droits des victimes en Amérique centrale;
- c) Étude de la situation en matière de propriété, y compris pour ce qui est du patrimoine national du Costa Rica et du Guatemala;
- d) Exécution d'un projet visant à affermir le respect du droit coutumier des peuples autochtones d'Amérique centrale;
- e) Exécution d'un projet relatif au respect des droits de l'homme dans les établissements correctionnels : problèmes posés par le surpeuplement des prisons en Amérique centrale;
- f) Exécution d'un programme visant à étendre l'application des normes internationales de respect des droits de l'homme dans les établissements correctionnels d'Amérique centrale;
- g) Exécution d'un projet relatif à la création d'un centre sous-régional pour le développement du judiciaire et la coopération judiciaire en Amérique centrale.

44. Au niveau national, l'Institut a notamment entrepris les activités ci-après :

- a) Au Venezuela : modernisation de l'appareil judiciaire (première phase);
- b) En Équateur : renforcement des services d'avocats commis d'office et perfectionnement de l'administration de la justice;

- c) Au Nicaragua : aide aux délinquants mineurs emprisonnés;
- d) Au Costa Rica : prévention de la récidive par l'éducation, la formation et le soutien des anciens détenus et de leur famille, et perfectionnement de l'administration de la justice;
- e) Au Pérou : compilation d'un registre national des personnes détenues pour actes de terrorisme;
- f) Au Panama : renforcement des services d'avocats commis d'office.

2. Services de diffusion de l'information et de publication

45. L'Institut a notamment publié en 1996 les ouvrages ci-après :

- a) "Memorias del primero encuentro de directores de sistemas penitenciarios latinoamericanos" (Actes de la première réunion des directeurs d'établissements pénitentiaires d'Amérique latine);
- b) "Ley de justicia penal juvenil" (Lois pénales applicables aux délinquants mineurs);
- c) "La justicia como garante de los derechos humanos: la independencia del juez" (La justice garante des droits de l'homme : indépendance des magistrats);
- d) "Cooperación judicial internacional en materia de control de la producción, tráfico ilícito de drogas, lavado de dinero y activos, y delitos conexos en el istmo centroamericano" (Coopération judiciaire internationale en matière de contrôle de la production et du trafic illicite de drogues et répression du blanchiment de l'argent et des capitaux et des infractions connexes en Amérique centrale);
- e) "Armonización legislativa en materia de lavado relacionado con el tráfico ilícito de drogas y delitos conexos" (Harmonisation des lois en matière de blanchiment de l'argent lié au trafic illicite de drogues et infractions connexes);
- f) "Justicia juvenil en el estado de México y análisis comparativo con los sistemas de tratamiento de la República mexicana" (Justice pour mineurs dans l'État du Mexique et analyse comparée avec les États-Unis du Mexique).

3. Ressources

46. L'effectif de base de l'Institut se compose de 45 personnes (26 spécialistes et 19 administrateurs). Des contributions ont été reçues du pays hôte et de 13 autres pays de la région ainsi que des pays et organismes ci-après : Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Banque mondiale, Centre pour les droits de l'homme, Commission européenne, Organisation des États américains (OEA) et Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), qui relève de l'OEA. Le budget de fonctionnement de 1996 s'est monté à 2 061 250 dollars des États-Unis.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (affilié à l'Organisation des Nations Unies)

47. Les activités que l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a menées en 1996 sont classées ci-dessous en fonction des objectifs définis par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

1. Objectif 1 : Promotion et maintien de l'état de droit et de la bonne gestion des affaires publiques

48. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont lancé, au cours du premier semestre de 1996, un projet axé sur la corruption et sur le recours à la corruption par le crime organisé dans les États d'Europe centrale et orientale. Exécuté sous la direction d'un groupe de cinq personnes, dont un fonctionnaire de l'Institut, il a pour objet l'évaluation, sur la base d'un questionnaire, de l'étendue de la corruption et du crime organisé dans ces pays, l'analyse des mesures d'ordre juridique et autres qui ont été prises à cet égard et l'étude de leur efficacité.

2. Objectif 2 : Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires

49. À la demande du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Lituanie, un fonctionnaire de l'Institut s'est rendu dans ce pays en avril 1996 pour prêter un avis consultatif sur le programme national de prévention du crime et de justice pénale.

50. L'Institut a entrepris, en coopération avec l'administration pénitentiaire finlandaise et le Conseil de l'Europe, un projet visant à dégager les facteurs influant sur les effectifs et la composition de la population carcérale dans la région. Au cours de la première phase, lancée à la mi-1996, l'on utilisera un questionnaire mis au point par le Conseil de l'Europe pour compléter les données disponibles sur la population carcérale.

51. En 1996, l'Institut a poursuivi les activités menées, entre autres, avec les autorités bélarussiennes, bulgares, russes et slovènes en vue de systématiser et d'informatiser les données relatives à la justice pénale. Des propositions de projet fondées sur une évaluation des besoins en matière d'informatisation de ces données ont été préparées pour la Bulgarie, la Fédération de Russie et la Slovénie. Des demandes d'assistance ont été reçues de l'Albanie, la Lettonie, la Roumanie et l'Ukraine.

52. L'Institut a également participé à l'étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu. Au cours de la période à l'étude, un fonctionnaire de l'Institut a pris part, à Vienne, à deux réunions du groupe chargé de la réalisation de ce projet. L'Institut a proposé des consultants nationaux pour les pays de la région et a contribué à l'analyse des réponses reçues de ces pays.

3. Objectif 3 : Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale

53. En 1996, l'Institut a poursuivi ses activités dans le cadre du projet relatif au trafic illicite de véhicules à moteur, en coopération avec le Ministère russe de l'intérieur. Des données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire envoyé au début de 1996 à tous les organismes européens compétents. Un fonctionnaire de l'Institut a également participé, à titre d'observateur, à une conférence sous-régionale sur ce thème, qui s'est déroulée à Budapest du 26 au 28 août 1996. L'Institut a également présenté une communication à la Conférence sur le vol et le trafic illicite de véhicules à moteur, tenue à Varsovie les 2 et 3 décembre 1996 et organisée par la Division en coopération avec le Gouvernement polonais et avec le soutien financier des États-Unis.

54. En 1996 également, l'équipe d'experts créée par l'Institut a poursuivi ses activités de collecte de données sur le crime organisé et sur la lutte contre le crime organisé dans le monde. Cette équipe a présenté à la fin de l'année 1996 son rapport sur la question, qui sera publié au début de 1997.

4. Objectif 4 : Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique

55. Dans le cadre du projet mondial de formation en matière de prévention du crime et de la violence au foyer, lancé par le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, l'Institut a organisé un stage pilote en Lituanie, qui s'est déroulé au cours de la première semaine du mois de décembre 1996. Il a en outre entamé des discussions avec les représentants de certains pays, tels l'Estonie et la Slovénie, en vue de l'organisation d'autres stages du même type.

56. L'Institut participe actuellement à la planification et l'établissement de la cinquième Enquête de Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Il a, en vue de l'analyse des résultats de l'Enquête, entamé un examen de l'approche retenue ainsi que des sources d'information complémentaires.

57. L'Institut a aidé l'UNICRI et la Division à préparer le premier rapport sur la criminalité et la justice dans le monde.

5. Objectif 5 : Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale

58. Un fonctionnaire de l'Institut a participé, en tant que rapporteur, à la réunion d'experts tenue à Tulsa, Oklahoma (États-Unis d'Amérique), du 10 au 12 août 1996, qui avait pour objet la préparation d'un ou plusieurs projets de manuel sur l'utilisation et l'application des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, énoncés à l'annexe de la résolution 40/34 de l'Assemblée générale.

59. Dans le cadre de son projet relatif aux systèmes pénitentiaires en Europe centrale et orientale, l'Institut a publié un rapport sur les progrès réalisés, les problèmes rencontrés et l'application des normes internationales par les administrations pénitentiaires¹.

6. Objectif 6 : Coopération technique, notamment mobilisation de ressources et coordination des activités

60. L'Institut a créé un centre d'échange d'informations sur les projets internationaux en matière de politique pénale, auquel participent les pays d'Europe centrale et orientale en transition, de sorte à faciliter les contacts entre bailleurs de fonds et bénéficiaires de l'aide. En 1996, à l'aide d'un don fourni par le Département d'État des États-Unis d'Amérique, l'Institut a mis en service un ordinateur dédié, équipé d'un logiciel adapté à partir de la base de données du PNUCID sur les questions liées au trafic de drogues; il a également organisé à Helsinki, les 3 et 4 mai 1996, une réunion d'experts sur la gestion des projets internationaux relatifs à la justice pénale et les moyens de surmonter les problèmes en rapport avec l'aide internationale.

61. Dans le cadre du projet relatif à la mise en place, par le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, d'une base de données recensant les experts internationaux en la matière, l'Institut a commencé à établir un répertoire d'experts européens. De plus, en collaboration avec l'UNICRI et la Division, il a aidé à la mise au point définitive du questionnaire élaboré en vue de recueillir des données et d'établir les rapports concernant ce projet.

62. En 1996, avec l'aide du National Institute of Justice des États-Unis d'Amérique, l'Institut a étudié les moyens d'améliorer la qualité de l'information diffusée dans le cadre du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'opportunité de créer à cet effet une page sur le World Wide Web. À titre expérimental, diverses publications de l'Institut sont accessibles en ligne sur le site UNOJUST (adresse : <http://www.unojust.org/heuni.htm>).

63. Trois nouveaux titres, concernant respectivement la Bulgarie, le Canada et l'Espagne, sont parus dans la collection offrant des renseignements de base sur les divers régimes de justice pénale d'Europe et d'Amérique du Nord. Une nouvelle étude hors série a été publiée, qui porte sur l'administration des projets internationaux d'assistance technique en matière de justice pénale², ainsi que la traduction en russe d'une étude précédemment publiée³. Enfin, un bulletin d'information semestriel a également été publié au cours de la période à l'étude, qui renferme des informations sur les rapports des séminaires et d'autres documents.

64. En 1996, six bourses ont été accordées à des étudiants de troisième cycle et à des spécialistes débutant dans le domaine des politiques pénales, pour leur permettre d'effectuer des séjours de courte durée auprès de l'Institut; une bourse a été octroyée en vue de la participation du bénéficiaire à une conférence internationale.

65. Un fonctionnaire de l'Institut a pris part aux discussions relatives à la création d'un groupe consultatif officiel sur la mobilisation de ressources, qui se sont déroulées à Vienne les 5 juin et 28 octobre 1996.

Ressources

66. L'effectif de l'Institut se compose de six personnes (quatre administrateurs et deux agents d'appui administratif). Ses activités sont, comme auparavant, financées par le Gouvernement finlandais, qui lui a alloué une enveloppe budgétaire de quelque 550 000 dollars des États-Unis. L'Institut a par ailleurs reçu une contribution du Gouvernement suédois, destinée au financement de projets. Les projets ont également été financés en vertu d'accords de participation aux coûts conclus avec divers gouvernements, en particulier les Gouvernements allemand, américain, britannique et néerlandais.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

67. Lorsqu'il a approuvé le programme des activités de formation pour 1995-1996, le Conseil d'administration de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a souligné qu'il fallait s'attacher à perfectionner les compétences, les connaissances et les qualifications du personnel chargé de la prévention du crime et de la justice pénale en Afrique, la priorité devant être accordée à la formation des formateurs. Le manque de moyens a entravé la réalisation de certaines des activités prévues pour la période à l'étude. En conséquence, et de manière à surmonter ces difficultés et répondre, en partie du moins, aux besoins des États membres, l'Institut a décidé de renforcer en priorité son soutien aux activités en faveur de l'Afrique qu'il était prévu de mener en coopération et en coordination avec les autres organismes participant au Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice ainsi qu'avec d'autres instances. Les activités de l'Institut sont regroupées ci-dessous en fonction des objectifs fixés par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

1. Objectif 2 : Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires

68. L'Institut figure au nombre des instituts régionaux qui participent à l'étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu, 12 des 50 pays retenus pour cette étude étant des pays africains.

69. L'Institut a coopéré avec l'UNICRI et l'Université du Botswana à l'organisation du stage régional de formation sur la criminalité et la justice pénale en Afrique australe à l'aube de l'an 2000 qui s'est tenu à Gaborone du 19 au 21 juin 1996. Les participants ont notamment souligné le rôle que joue l'Institut dans le resserrement de la coopération et de la collaboration régionales sur le plan opérationnel. Des représentants de l'Institut ont pris part à ce stage en leur qualité de spécialiste.

70. La Division et le Gouvernement du Burkina Faso ont organisé conjointement quatre séminaires de formation en mars 1996, un fonctionnaire de l'Institut y prenant part en sa qualité de spécialiste. Deux séminaires sur la justice pour mineurs se sont déroulés à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, et deux autres, sur l'administration pénitentiaire, à Fada N'Gourma.

71. Au cours de la période à l'étude, l'Institut a participé à un certain nombre de conférences et séminaires, parmi lesquels :

- a) La Conférence panafricaine en faveur de la jeunesse et du développement, organisée par l'OUA;
- b) Une conférence internationale ayant pour thème la criminalité et la justice dans les années 90, organisée par l'Association de criminologie d'Afrique australe, et qui s'est tenue à Pretoria du 3 au 5 juillet 1996;
- c) Un séminaire à l'intention de parlementaires sud-africains, ayant pour thème l'avenir de la South African Child Care Act (Loi sur la protection de l'enfance), qui s'est déroulé au Cap les 28 et 29 septembre 1996;

d) La Conférence panafricaine sur les pratiques en matière de peines et de traitement des délinquants, dont il était l'un des organisateurs, et qui s'est tenue à Kampala du 19 au 21 septembre 1996; cette conférence a réuni des représentants des États parties à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales compétentes.

2. Objectif 3 : Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale

72. En septembre 1996, l'Institut a conclu un accord avec le Département d'État des États-Unis d'Amérique concernant un projet de grande envergure en matière d'extradition et en a entamé l'application. En vertu de ce accord, l'Institut doit mettre en place et développer une base de données régionales sur la législation africaine en matière d'extradition, qui sera ultérieurement accessible par le biais de l'UNOJUST et du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

3. Objectif 4 : Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique

73. L'Institut a poursuivi ses travaux de recherche à orientation pratique sur la réinstallation des enfants des rues. Il a organisé, en juillet 1996, un stage de formation sur la prévention du crime en milieu urbain, en collaboration avec les collectivités locales. Les 50 participants à ce premier stage ont ensuite suivi un stage de perfectionnement qui s'est tenu au siège de l'Institut, à Kampala, le 25 septembre 1996.

74. Au cours de la période à l'étude, l'Institut a poursuivi ses travaux de recherche à orientation pratique sur la réinsertion sociale des prisonniers en Ouganda et en a élargi le champ. Le rapport y relatif figure dans une monographie établie en anglais et en français, qui sera publiée lorsqu'un financement aura été trouvé.

Ressources

75. L'on trouvera dans le rapport dont le Secrétaire général a saisi l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (A/51/450) des renseignements sur les ressources de l'Institut pour 1996 et sur ses besoins de financement.

IV. ACTIVITÉS DES INSTITUTS ASSOCIÉS

A. Institut australien de criminologie

1. Recherche et activités liées à des projets

76. Les activités de l'Institut australien de criminologie sont articulées autour de quatre grands domaines : délinquance violente et délits contre les biens, criminalité complexe, système de justice pénale, et collecte et analyse de données.

77. Au cours de la période à l'étude, l'Institut a mis la dernière main à un certain nombre de rapports. Pour de plus amples renseignements, on se reportera à la page de l'Institut sur le World Wide Web (adresse : <http://www.aic.gov.au>), qui donne en particulier des détails sur les études dont les titres suivent : "Cannabis, the law and social impacts in Australia", "Burglary prevention", "Homicides in Australia, 1992-93", "Social factors in suicide in Australia", "Children as victims of homicide", "Stealing telecommunications", "The portrayal of violence in the media: impacts and implications for policy", "Superannuation crime", "Paedophilia", "Australian deaths in custody and custody-related police operations : a Victorian case study", "Australian deaths in custody and custody-related police operations, 1994-95", "Australian deaths in custody and custody-related police operations, 1995", "Women in policing", "Crime and telecommunications", "Intellectual disability and criminal victimization", "How violent is Australia?", "Money-laundering in the 21st century: risks and countermeasures", "Australian prisoners, 1993" et "Violent deaths and firearms in Australia".

2. Conférences et séminaires

78. En 1996, l'Institut a organisé les séminaires et conférences ci-après :
- a) Blanchiment de l'argent au XXI^e siècle : risques et contre-mesures, Canberra, 7 février;
 - b) Le rôle du ministère public, Canberra, 18 et 19 avril;
 - c) Criminalité et justice dans les régions australiennes, Wagga Wagga (Nouvelle-Galles du Sud), 13 et 14 juin;
 - d) Fraude liée aux pensions de retraite, Melbourne, 21 juin;
 - e) Première Conférence des femmes membres de la police en Australasie, Sydney, 29-31 juillet;
 - f) Criminalité et justice en Australie septentrionale, Townsville (Queensland), 12 septembre;
 - g) Comment protéger les biens contre le vol, Melbourne, 2 décembre.

Par ailleurs, l'Institut prépare la tenue du deuxième colloque national sur la criminalité, qui doit se tenir à Canberra les 3 et 4 mars 1997.

3. Services de diffusion de l'information et de publication

79. Le Groupe des services d'information de l'Institut s'est employé, comme par le passé, à promouvoir la diffusion de toutes les nouvelles publications de l'Institut. L'Institut a poursuivi l'élaboration et la diffusion de statistiques sur la criminalité. Sa bibliothèque dispose actuellement d'un fond d'environ 25 000 monographies et 1 200 périodiques et gère une base de données criminologiques appelée CINCH, qui se présente sous la forme d'un index de 35 000 dossiers sur la criminalité, la prévention du crime et la justice pénale en Australie.

80. L'Institut a mis fin, en mai 1996, à la publication du périodique *Criminology Australia*.

B. Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle

1. Objectif 2 : Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires

81. Le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle participe à la coordination de l'étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu.

82. Le Centre aide aussi l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine à mettre au point un projet visant à étendre l'application des normes internationales de respect des droits de l'homme dans les établissements correctionnels d'Amérique centrale et du Panama.

83. Le Centre a participé à la Conférence panafricaine sur les pratiques en matière de peines et de traitement des délinquants, qui s'est tenue à Kampala du 19 au 21 septembre 1996.

84. Le rapport d'un séminaire international sur la justice parmi les populations autochtones, tenu à Vancouver (Canada) en juillet 1995, est désormais publié et peut être obtenu auprès du Centre.

85. Le Centre a organisé une réunion extraordinaire sur le développement de la justice autochtone et a préparé un document d'information sur la question destiné à la onzième Conférence du Commonwealth sur le droit, qui s'est déroulée à Vancouver (Canada) en août 1996. Il se propose également de participer à l'étude sur la défense des droits des peuples autochtones, menée par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en

Amérique latine. Enfin, il prépare une publication sur la création de centres de détermination des peines au sein des collectivités autochtones.

86. Le Centre a participé à une conférence internationale sur la création d'une cour criminelle internationale, tenue à Bruxelles en juillet 1996. Avec l'appui du Département canadien des affaires étrangères, il accueillera, normalement à la fin de 1997, une réunion d'experts chargés de préparer la conférence internationale de plénipotentiaires qui, en 1998, mettra la dernière main à la convention portant création de cette cour et l'adoptera.

87. Le Centre, en partenariat avec la Division et l'UNICRI, a entamé la réalisation d'un ouvrage de référence sur les attributions, l'instruction et l'action des éléments de la police civile dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette étude, qui offre un aperçu des aspects liés à la participation d'une composante police civile aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sera utile aux décideurs, aux personnels affectés au maintien de la paix, aux cadres supérieurs de la police, aux conseillers des gouvernements et à d'autres personnes intéressées, y compris les chercheurs.

88. Le Centre, en collaboration avec le Centre canadien d'élaboration des politiques extérieures, a organisé un forum multisectoriel sur l'affermissement de la paix, qui s'est tenu à Victoria (Canada) le 26 octobre 1996.

2. Objectif 3 : Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale

89. Le Centre s'est chargé, pour le compte de la Société pour la réforme du droit pénal, d'organiser, à Whistler (Canada), du 21 au 24 août 1996, une conférence internationale ayant pour thème l'évolution de la justice pénale dans un monde en pleine mutation, compte tenu des problèmes que posent les nouvelles possibilités de fraude dont profite la criminalité économique organisée. Une communication du Centre, qui portait sur les moyens de réprimer le blanchiment international des capitaux, a été publiée dans le *Southwestern Journal of Law and Trade in the Americas*, périodique de la faculté de droit de la Southwestern University de Los Angeles (Californie).

90. Le Centre a mené des travaux de recherche sur les incidences des migrations sur la criminalité et a présenté une communication à la Conférence sur la criminalité et les migrations, organisée par le Conseil consultatif professionnel et scientifique international à Courmayeur (Italie), du 5 au 8 octobre 1996.

91. Le Centre continue à s'acquitter de son engagement à publier chaque année un article dans le *Yearbook of International Environmental Law* (Annuaire du droit international de l'environnement).

3. Objectif 4 : Stratégies de prévention du crime et de lutte contre la délinquance, particulièrement dans les zones urbaines et dans le contexte de la sécurité publique

92. Sur l'avis du Comité consultatif international sur la violence familiale, qui relève du Centre, celui-ci a élaboré un programme de formation à l'intention de juges et autres hauts magistrats, qui fait l'objet d'une traduction et d'une adaptation de façon à pouvoir être utilisé dans le cadre de projets de l'UNICRI, de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine. Il servira à former des formateurs et des magistrats inscrits dans les écoles de la magistrature de 12 pays d'Amérique latine et quatre pays d'Europe orientale. Une fois testé, ce cours sera publié en 1997.

93. Le Centre mène des travaux de recherche sur le tourisme sexuel et la législation permettant de poursuivre extraterritorialement cette forme d'exploitation et de délinquance. Il se penche également sur la responsabilité indirecte des parents concernant les agissements de leur enfants.

94. En juin 1996, le Centre a accueilli une délégation de hauts responsables du Cabinet du Procureur général thaïlandais, venue s'informer de la législation et des programmes canadiens en matière de protection des droits de l'enfant.

4. Objectif 6 : Coopération technique, notamment mobilisation de ressources

et coordination des activités

95. Un accord de coopération a été conclu avec l'Institut de recherche sur le droit pénal, nouvellement créé à Beijing, en vue de mettre au point un programme de coopération en matière de recherche et d'échanges concernant les lois et la justice pénales. Sont prévus à ce titre une assistance technique et des services consultatifs en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénale chinois. La première phase de ce programme s'est déroulée du 1er octobre 1995 au 31 décembre 1996. En mars 1996, le Centre, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la Fondation Ford, a accueilli une délégation composée de hauts responsables du Ministère public chinois ainsi que de professeurs chinois.

Ressources

96. L'effectif du Centre se compose de huit personnes, dont trois détachées par le Gouvernement canadien dans le cadre d'un programme d'échanges. Au cours de la période à l'étude, le Centre a également exécuté plusieurs marchés sur la base du remboursement des coûts, qui prévoyaient la fourniture de ressources humaines.

C. Institut international de hautes études en sciences pénales

97. Une conférence internationale d'experts sur la création d'une cour criminelle internationale, organisée par l'Institut international de hautes études en sciences pénales, en collaboration avec la Division, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international et diverses organisations non gouvernementales, s'est tenue à Syracuse (Italie) du 3 au 8 décembre 1995. Les participants ont élaboré un projet actualisé dont s'est servi le Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale⁴. À l'issue de la première session du Comité, l'Institut a convoqué une réunion d'experts gouvernementaux qui ont contribué de manière fort utile aux travaux de la deuxième session en préparant le texte des chapitres du statut de la future cour portant sur les principes généraux du droit pénal, les questions de procédure et la coopération internationale et l'assistance judiciaire*.

98. L'Institut, en collaboration avec la Division, a organisé à Syracuse (Italie), du 14 au 20 juillet 1996, un séminaire sur la coopération inter-États en matière pénale. Ont participé à ce séminaire, qui s'est déroulé en arabe, 38 fonctionnaires des Ministères égyptiens des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur et de la défense, ainsi que des représentants de l'Autorité égyptienne de contrôle administratif, des fonctionnaires du Cabinet du Procureur général et des enseignants de quatre établissements universitaires égyptiens.

99. L'Institut a également coparrainé la Conférence internationale sur la criminalité et les migrations, organisée par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, qui s'est tenue à Courmayeur (Italie) du 5 au 8 octobre 1996.

100. L'Institut a organisé une réunion d'un groupe d'experts sur l'extradition, en coopération avec la Division, l'Association internationale du droit pénal et les Gouvernements allemand, américain et finlandais (E/CN.15/1997/6). Cette réunion, qui s'est tenue à Syracuse (Italie) du 10 au 13 décembre 1996, a regroupé une cinquantaine de participants originaires de 23 pays qui ont débattu les problèmes rencontrés au niveau des pratiques en matière d'extradition, en particulier pour ce qui touche la négociation des traités, les procédures d'arrestation provisoire, la documentation, le niveau de preuve, la double incrimination et la règle de la spécialité.

*Les travaux des sessions de juin et de décembre 1995 de la conférence internationale pour la création d'une cour criminelle internationale font l'objet d'un article intitulé "International criminal justice: historic and contemporary perspectives", publié dans la Revue internationale de droit pénal, vol 1-2, 1996.

D. Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité**

101. L'Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité, organisation intergouvernementale et centre régional spécialisé qui fonctionne sous les auspices du Conseil des ministres arabes de l'intérieur de la Ligue des États arabes, mène, en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil des ministres arabes de l'intérieur et du Conseil des ministres arabes de la justice de la Ligue, des activités diverses se rapportant à la prévention du crime et à la justice pénale et fournit des services consultatifs aux pays arabes qui en font la demande.

102. Lorsqu'il a adopté le programme de travail de l'Académie pour 1996, le Conseil d'administration a accordé une attention particulière aux questions jugées prioritaires par les pays arabes. Le chapitre 13 du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997 (Lutte contre la criminalité) a servi de cadre aux activités de l'Académie, comme indiqué ci-dessous.

1. Activités opérationnelles, planification et coordination d'ensemble

103. L'Académie a maintenu des liens de consultation étroits avec les décideurs de la sous-région et ses travaux de recherche continuent d'être mis à profit par les organismes nationaux et régionaux. Elle s'est dotée d'une importante base de données et d'un répertoire d'experts, de chercheurs et d'universitaires hautement qualifiés. Elle a, en 1996, mené 10 projets de recherche et d'étude, ce qui porte à 131 les travaux réalisés par son centre de recherche depuis 1981.

104. En juin 1996, l'École supérieure de justice pénale, qui relève de l'Académie, a décerné 27 diplômes du niveau de la maîtrise et 63 autres diplômes. L'Institut de formation de l'Académie a, comme par le passé, organisé des stages de courte durée et en a, au cours de la période à l'étude, mis sur pied et mené 22, portant sur des domaines divers.

105. Le Laboratoire médico-légal de l'Académie a, comme auparavant, offert des cours spécialisés aux membres des personnels des laboratoires de médecine légale des pays arabes et a dispensé une formation spécialisée portant sur l'identification, la détection et l'analyse des stupéfiants. En 1996, le Laboratoire a organisé et mené 18 stages de formation à différents aspects des techniques de laboratoire en matière pénale.

106. L'Académie a poursuivi la mise à jour de sa bibliothèque, qui renferme un très grand nombre d'ouvrages spécialisés, et de son centre d'informatique. Parmi les banques de données qu'elle a mises en place, l'on citera celles relatives aux lois pénales en vigueur dans les pays arabes et aux statistiques en matière de criminalité. Les Presses de l'Académie ont publié des livres, rapports et autres ouvrages spécialisés ainsi qu'un certain nombre de périodiques et de bulletins, dont les revues semestrielles *Arab Journal for Security Studies* et *Arab Journal for Training*, la revue mensuelle *ASSTC Magazine* et le bulletin trimestriel *ISPAC Newsletter*.

2. Action concertée contre la criminalité internationale

107. Les travaux de recherche et les études dont l'exécution avait été prévue au titre du sous-programme 2 (Action concertée contre la criminalité internationale) pour 1996 portaient notamment sur la toxicomanie dans les pays arabes, la criminalité organisée (définition et évolution) et l'influence de la culture occidentale sur le comportement de la jeunesse arabe.

108. L'Académie a organisé des colloques et conférences sur la protection et la sécurité de l'environnement, le crime économique, les tendances en matière de trafic de drogues et le blanchiment des capitaux.

**Le Conseil des ministres arabes de l'intérieur de la Ligue des États arabes a décidé, à sa quatorzième session, tenue en Tunisie du 5 au 7 janvier 1997, que le Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité s'appellerait désormais "Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité".

109. L'Académie a, au titre du sous-programme 2, organisé des stages de formation portant sur la sécurité aux frontières terrestres et maritimes, la criminalité organisée, les applications de l'informatique à la prévention du crime et la sécurité des communications et de l'information.

3. Prévention du crime et administration de la justice pénale

110. L'Académie a, au titre du sous-programme 3 (Prévention du crime et administration de la justice pénale), mené des travaux de recherche et réalisé des études relatives aux pays arabes et portant sur le coût que représente la criminalité dans ces pays, les crises (prévention et moyens de défense), la violence familiale, la violence sexuelle, les incidences du régime pénitentiaire sur la conduite des détenus, les moyens de détecter systématiquement les drogues et le rapport entre l'accès au logement et le mariage tardif des jeunes.

111. L'Académie a organisé des colloques et conférences sur la prévention des accidents de la circulation, la sûreté et la sécurité des enfants, la toxicomanie et la violence, la fugue d'enfants, la protection sociale et la réinsertion des délinquants mineurs, et les rapports entre santé mentale et comportement délinquant.

112. L'Académie a également dispensé des stages de formation qui portaient sur l'aménagement du trafic dans les grandes villes, la lutte contre la corruption administrative, la protection des installations pétrolières contre l'incendie, les problèmes que pose la recherche en sciences sociales appliquées sur le terrain, la surveillance, l'inspection et l'instruction judiciaire, et la protection des hautes personnalités.

4. Normes et règles en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale

113. L'Académie a, au titre du sous-programme 4 (Normes et règles en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale), organisé et accueilli dans ses locaux, en 1996, les réunions internationales et régionales ci-après :

a) Séminaire scientifique international sur l'application, dans les établissements pénitentiaires des pays arabes, du Manuel de formation à l'usage du personnel pénitentiaire (13-17 avril);

b) Septième réunion conjointe de coordination des centres de recherche arabes en matière de prévention du crime et de justice pénale (12 et 13 octobre);

c) Huitième réunion des directeurs des instituts et établissements de formation arabes en matière de sécurité (14-16 décembre).

114. L'Académie a, en collaboration avec le Conseil consultatif et scientifique professionnel international, publié une brochure sur les droits et devoirs religieux des détenus musulmans.

E. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis

115. Le National Institute of Justice est l'institut de recherche du Ministère de la justice des États-Unis. De par le mandat que lui a confié le Congrès des États-Unis, il œuvre à la prévention du crime, à la lutte contre la criminalité et au perfectionnement de la justice pénale et, à cet effet, explore, cerne et met au point des méthodes de type nouveau propres à réduire l'incidence de la criminalité, évalue les programmes pertinents et conçoit et transfère des technologies au service de la répression de la criminalité et de l'exécution des peines.

1. Recherche et activités liées à des projets

116. En 1996, le nombre des subventions accordées par l'Institut a atteint 270, contre 173 en 1995; cette augmentation, ainsi que les raisons pour lesquelles les subventions ont été accordées, sont à mettre en rapport avec l'application de la loi de 1994 sur la lutte contre la criminalité violente. Cette loi, en effet, détermine le gros des activités de l'Institut, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre au niveau local, la violence contre les femmes et le choix et l'exécution des peines.

117. Au cours de la période à l'étude, des accords de coopération concernant le financement de travaux de recherche ont été conclus avec d'autres organismes relevant du Ministère de la justice des États-Unis et du Gouvernement américain. Ainsi, l'Institut évaluera, avec le Bureau de l'exécution des peines, l'effet des réformes en matière de choix de la peine et l'expansion des capacités d'accueil des établissements pénitentiaires découlant de l'application de la loi de 1994. De même, en partenariat avec divers organes relevant du Ministère de la santé et des services sociaux des États-Unis, il financera, sur une période de trois ans, une étude portant sur divers aspects de la violence contre les femmes.

118. L'Institut a entamé, en collaboration avec un groupe d'organismes placés sous la direction du Bureau national de lutte contre les drogues, qui relève de la présidence des États-Unis, et en coopération avec l'Université d'Alabama, la réalisation d'un projet pilote visant à tester l'efficacité des interventions intégrant dépistage et traitement des auteurs d'infractions liées à la consommation de drogues. Il a financé en 1996 une évaluation de la toxicomanie dans les établissements pénitentiaires.

119. Au cours des deux dernières années, l'Institut a répondu à diverses demandes d'assistance technique formulées par des chercheurs étrangers - notamment du Royaume-Uni, de plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique du Sud - qui souhaitaient utiliser, aux fins de l'évaluation de la toxicomanie dans leur pays, la méthode de prévision mise au point par l'Institut.

120. Les études que l'Institut a réalisées en 1996 portaient notamment sur l'évolution de la situation en matière d'homicide et autres crimes violents dans 10 villes des États-Unis, le maintien de l'ordre au niveau local, l'étude des diverses théories relatives à la régulation du comportement social, le coût de la délinquance en col blanc, les inégalités raciales en matière de choix de la peine, la prévention du crime par l'aménagement du milieu et le recours à la force par les autorités policières. L'Institut a également organisé le premier séminaire d'une série consacrée au maintien de l'ordre, au cours duquel des chercheurs et des responsables de la justice pénale se sont penchés sur les moyens de mesurer les résultats obtenus par la police.

121. L'Institut s'est employé à mettre au point des moyens techniques de pointe permettant de procéder à une fouille non manuelle en vue de détecter les armes à feu et poursuit ses travaux sur les techniques de neutralisation des véhicules en fuite, l'utilisation de sacs gonflables comme moyen de contrainte dans les véhicules de la police et la conception d'une arme à feu dont ne pourrait se servir qu'une personne dûment autorisée.

2. Coopération technique et services consultatifs

122. Le programme international du National Criminal Justice Reference Service, qu'administre l'Institut, a été étendu et sa présence sur l'Internet renforcée sur le site Web du Justice Information Center (adresse : <http://www.ncjrs.org>). L'Institut, en collaboration avec le Bureau of International Narcotics and Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis, a étoffé le centre d'échange international de données en ligne sur l'état de droit et la justice, de manière à mettre à la disposition des pays d'Europe orientale et des pays issus de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, par le réseau Internet, une base de données de plus de 3 600 documents*.

123. L'Institut et le Bureau of International Narcotics and Enforcement Affairs, en coopération avec la Division et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ont étoffé également le système UNOJUST (adresse : <http://www.unojust.org>) qui contribue à la mise en place, au perfectionnement et à l'échange de services sur l'Internet par les 13 membres du réseau grâce à la fourniture d'équipements, de logiciels, d'une assistance technique et d'une formation. Le Directeur du programme d'échanges internationaux de l'Institut a aidé à la réalisation d'un séminaire sur l'échange d'informations par l'Internet dans les pays en développement, financé par la Division, qui s'est tenu à Séoul en septembre 1996. Des spécialistes de la justice pénale originaires des États-

*La page d'accueil de ce centre, qui fonctionne en russe et en anglais, se trouve sur le World Wide Web (adresse : <http://www.rol.org>).

Unis et de divers autres pays ont participé à une conférence sur le maintien de l'ordre public dans les démocraties nouvelles, organisée par l'Institut et le Bureau of International Narcotics and Enforcement Affairs.

124. L'Institut collabore avec la United States Information Agency pour accueillir des universitaires et magistrats originaires des pays issus de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. Conférences et réunions

125. La conférence annuelle sur la recherche en matière de justice pénale, parrainée par l'Institut et d'autres organismes relevant du Ministère de la justice des États-Unis, dont le thème s'intitulait "Pour une société plus sûre", a porté essentiellement sur la prévention du crime et sur le choix de la peine et ses incidences en matière de répression des infractions. L'on citera également une conférence sur le thème "Collectivités, criminalité et justice", orientée sur la participation des communautés locales à la réduction de la criminalité, un colloque sur la justice réparatrice et un autre sur l'intégrité de la police. Enfin, le Bureau de science et de technologie de l'Institut a accueilli une conférence sur l'obtention de preuves par les tests d'empreinte génétique.

4. Services de diffusion de l'information et de publication

126. Parmi les principales publications de l'Institut en 1996 figuraient une compilation d'articles sur les établissements pénitentiaires de type militaire ("boot camps"), un recueil de monographies sur le recours aux tests d'empreintes génétiques pour établir l'innocence d'une personne déjà jugée, et deux rapports, établis à la demande du Congrès des États-Unis dans le cadre de la loi de 1994, portant sur la violence familiale.

127. L'Institut est désormais en mesure de répondre par télécopie aux demandes d'information déposées auprès du National Criminal Justice Reference Service. Depuis 1996, il étudie la possibilité d'inscrire des liens hypertextes dans les versions en ligne de ses publications, afin que les lecteurs puissent avoir accès à d'autres informations pertinentes. Il a également lancé les travaux de planification de PAVNET II, base de données informatisée sur la violence, qui viendra compléter le réseau PAVNET (Partnership against Violence Network), répertoire électronique des programmes probants de lutte contre la violence.

5. Ressources

128. L'Institut est financé par le Gouvernement des États-Unis, mais il est à noter qu'au cours de la période à l'étude une grande partie des travaux de recherche ont été financés en association avec d'autres organismes du gouvernement fédéral. Son budget pour 1996 s'est élevé à plus de 92 millions de dollars, répartis comme suit : 49,5 millions de dollars pour les activités en rapport avec la loi de 1994, 30 millions de dollars au titre de l'enveloppe allouée par le Congrès des États-Unis et 12,5 millions de dollars aux termes d'accords conclus avec des organismes du gouvernement fédéral ou d'autres organisations. L'effectif de l'Institut se compose de 59 personnes, 15 postes supplémentaires restant à pourvoir.

F. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

129. L'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire est un établissement d'études supérieures fondé en 1984 par l'Université de Lund (Suède) pour promouvoir la recherche, la formation et les études dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire. Pour réaliser cet objectif, l'Institut administre une bibliothèque de recherche sur le droit international public et lance, élabore et soutient d'autres activités dans ces domaines.

1. Recherche et activités liées à des projets

130. L'Institut poursuit la publication d'ouvrages dans la collection "Guides des droits de l'homme de l'Institut Raoul Wallenberg", qui sont destinés à servir d'ouvrage de référence en matière de normes relatives aux droits de l'homme en présentant sous une forme systématique les normes fondamentales.

2. Coopération technique

131. L'Institut a participé au financement de travaux de recherche et de formation menés par la Community Peace Foundation de l'Université Western Cape (Afrique du Sud). Cette fondation assure, en étroite collaboration avec les Ministères de la justice et de la sûreté et sécurité, la formation au maintien de l'ordre public au niveau local, la production de manuels de formation destinés aux assesseurs non juristes, et la mise au point de stratégies de prévention du crime.

132. Une assistance financière et technique a été prêtée à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour l'aider à renforcer ses capacités.

133. L'Institut a poursuivi l'exécution du projet visant à doter les bibliothèques universitaires et les instituts de recherche des pays en développement d'ouvrages relatifs au droit international public, essentiellement en matière de droits de l'homme. De la sorte, 15 bibliothèques d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ainsi que d'Asie du Sud-Est ont, à ce jour, reçu des dons sous forme d'ouvrages.

134. L'Institut, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Makerere de Kampala et les hautes autorités de la police ougandaise, participe à la production d'un manuel sur les droits de l'homme et la police, destiné aux instructeurs des écoles de police ougandaises.

135. L'Institut a octroyé des bourses à 10 étudiants originaires de pays en développement afin qu'ils puissent participer à un cours en droit international public, du niveau de la maîtrise, dispensé par la Faculté de droit de l'Université de Lund (Suède). Deux d'entre eux ont reçu des bourses leur permettant de faire un stage de six mois auprès de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale.

136. Des contributions ont été versées au Fonds pour la prévention de la criminalité et la justice pénale, qui ont permis de rééditer le Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale⁵.

3. Conférences et réunions

137. L'Institut a organisé des séminaires, réunions d'experts et conférences qui portaient, à l'échelle internationale et régionale, sur la défense des droits de l'homme, l'administration de la justice, le droit des réfugiés et le droit humanitaire.

138. L'Institut a, en 1996, participé à un certain nombre de réunions et conférences, parmi lesquelles la conférence panafricaine sur le choix et l'exécution des peines, qui s'est tenue à Kampala du 19 au 21 septembre, le colloque des pays nordiques sur les droits de l'homme, qui s'est déroulé à Turku (Finlande) du 17 au 19 octobre, et le séminaire international sur les règles humanitaires minima, qui a eu lieu au Cap du 27 au 29 septembre.

4. Formation

139. L'Institut a poursuivi l'exécution de son programme de diffusion des normes relatives aux droits de l'homme et de promotion des valeurs démocratiques dans les pays en développement. Il a organisé un grand nombre de stages de formation à l'intention de hauts fonctionnaires de pays en développement, tant dans ces pays mêmes que dans les locaux de l'Institut, à Lund (Suède).

140. Des représentants d'organisations et d'organismes régionaux et internationaux, tels que la Division, le Centre pour les droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont participé, en qualité d'animateurs, à plusieurs des stages de formation que l'Institut a organisés.

141. L'Institut a poursuivi la réalisation de son Programme international de hautes études sur les droits de l'homme, lequel, en avril et en mai 1996, a réuni, au siège de l'Institut et pendant cinq semaines, des hauts fonctionnaires et

des universitaires de pays en développement pour un stage de formation intensive aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Un programme de perfectionnement a fait suite au premier programme international de hautes études sur les droits de l'homme en Afrique du Sud; l'Institut a de plus organisé les phases I et II du deuxième programme international de hautes études sur les droits de l'homme en Afrique du Sud.

142. L'Institut a organisé par ailleurs des stages de formation expressément destinés aux membres de la police tant en Afrique du Sud qu'en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Deux ateliers d'étude sur le respect des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires se sont aussi tenus dans ces deux derniers pays.

143. L'Institut a en outre mené en Zambie un atelier d'étude sur le pouvoir judiciaire; enfin, il a organisé des échanges de vues sur les régimes judiciaires à l'intention de hauts responsables chinois de l'administration pénitentiaire.

5. Services de diffusion de l'information et de publication

144. L'Institut reçoit périodiquement des documents sur les droits de l'homme que lui font parvenir l'ONU, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains (OEA), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il a par ailleurs accès en ligne à la base de données du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, située à Strasbourg.

145. Le deuxième volume de la collection "Guides des droits de l'homme de l'Institut Raoul Wallenberg", intitulé *A Thematic Guide to Documents on Human Rights and Health: Global and Regional Standards adopted by Intergovernmental Organizations, International Non-Governmental Organizations and Professional Associations*, établi sous la direction de G. Alfredsson et K. Tomasevski, sera publié sous peu par Martinus Nijhoff à La Haye.

146. Le premier volume de cette collection, *The Raoul Wallenberg Institut Compilation on Human Rights Instruments*, établi sous la direction de G. Alfredsson et G. Melander, a également été publié par Martinus Nijhoff à La Haye. Le choix des instruments repris dans ce recueil se fonde sur l'expérience pratique des membres de l'Institut; ils ont tous fréquemment été étudiés lors des stages et ateliers de formation que l'Institut a organisés.

6. Ressources

147. Les deux principales sources de financement de l'Institut sont le Ministère suédois des affaires étrangères et l'Agence suédoise de développement international, cette dernière finançant la majeure partie des activités que l'Institut réalise dans les pays en développement et les pays d'Europe centrale et orientale. Au cours de la période à l'étude, le budget annuel de l'Institut s'est monté à 20 millions de couronnes suédoises. Ses effectifs se composaient de 14 personnes.

V. ACTIVITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL INTERNATIONAL

1. Recherche et activités liées à des projets

148. Le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale a entrepris la réalisation d'un grand projet sur les migrations et la criminalité, avec le soutien du Ministère italien de la justice et en coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Ces travaux entrent dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur les migrations et la criminalité : Problèmes et solutions à l'échelle mondiale et régionale, qui s'est tenue à Courmayeur (Italie) du 5 au 8 octobre 1996. Parmi les aspects étudiés figurent notamment les facteurs d'incitation et de dissuasion responsables de l'évolution générale de la situation en matière de migration, le rôle de réseaux criminels dans la traite et le transport clandestin d'êtres humains, les politiques nationales, particulièrement dans les pays de l'Union européenne, et les mesures proposées, à l'échelle internationale

comme nationale, pour faire face à ce grave problème que constitue le lien entre migration et criminalité. Toujours dans le cadre des préparatifs de cette conférence, d'autres travaux de recherche sur la question ont été coordonnés par la Fondation PIOOM.

149. Le projet international de recherche sur la situation des délinquantes dans les systèmes de justice pénale contemporains, mené par le Comité technique sur la criminalité féminine, a été mené à son terme.

150. La délinquance des mineurs, compte tenu en particulier de la situation en Italie et en Europe, a fait l'objet d'une étude qui entre dans le cadre des préparatifs d'une conférence sur la question, en rapport avec les travaux du Comité technique sur les droits de l'enfant, y compris dans le domaine de la justice pour mineurs. Cette étude se base sur les conclusions de travaux empiriques tels que ceux menés par le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale dans la région de Milan, ainsi que sur des analyses théoriques et d'autres travaux de recherche.

151. Une proposition de projet a été présentée, qui a pour thème la résorption des conflits : des troubles civils à la société civile. Elle serait réalisée par le Comité de spécialistes des systèmes d'alerte avancée, de la prévention des conflits et du règlement des différends, en coopération avec des partenaires provenant d'organismes professionnels et d'établissements universitaires intéressés, si un financement est trouvé à cette fin.

2. Coopération technique et services consultatifs, y compris la formation

152. Le Manuel de formation à l'usage du personnel pénitentiaire a été à la base d'une série de stages de formation dispensés dans des pays de toutes les régions. Il a été traduit en russe et fait l'objet d'une édition augmentée. À la suite des séminaires pilotes qui ont été menés sur ce thème, le Manuel a été utilisé pour un stage réunissant des personnels pénitentiaires provenant de 13 établissements du monde arabe, organisé en coopération avec la Global Security Foundation et auquel ont participé l'Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité et des membres du Comité de spécialistes des systèmes pénitentiaires et des droits des détenus.

153. Un stage de formation des formateurs, conçu en fonction du Manuel et organisé en coopération avec la Division, s'est déroulé au Kirghizistan du 11 au 15 novembre 1996. Il a réuni des participants en provenance du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan. Une assistance technique a également été prêtée sous la forme de services consultatifs en vue du perfectionnement des systèmes pénitentiaires et de la mise à jour de leurs programmes de formation. D'autres séminaires de formation conçus à partir du Manuel ont été menés en Bosnie en octobre et en décembre 1996, dans le cadre d'un projet d'assistance technique financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécuté par la Division.

154. Le Comité de spécialistes des systèmes pénitentiaires et des droits des détenus prévoit notamment d'organiser pour d'autres pays d'Europe centrale et orientale un séminaire modèle prenant le Manuel comme point de départ, d'utiliser certains chapitres de ce dernier dans le cadre d'un séminaire sur les droits des détenus à l'intention de participants originaires d'Afrique, mené conjointement avec Penal Reform International, et de tenir un colloque international au troisième trimestre de 1997.

155. Les membres du Comité technique sur la prévention de la victimisation et la protection des victimes ont participé à une réunion d'experts sur l'élaboration d'un manuel international d'application de la Déclaration de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, organisée par le Bureau de la protection des victimes du Ministère de la justice des États-Unis en coopération avec le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et avec certaines organisations membres du Conseil, et qui s'est tenue à Tulsa (États-Unis) du 10 au 12 août 1996. Un projet de manuel et une base de données ont été mis au point, qui feront l'objet d'un nouvel examen avant d'être présentés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

3. Conférences et réunions

156. Le congrès annuel du Conseil consultatif scientifique et professionnel s'est tenu à Courmayeur (Italie) les 4 et 5 octobre 1996. Il a réuni plus d'une centaine de représentants d'organisations non gouvernementales et d'instituts

scientifiques, qui ont passé en revue les activités des comités techniques et des comités de spécialistes du Conseil ainsi que leurs plans de travail pour l'avenir. Ils ont élu un nouveau Conseil d'administration sur la base de la représentation géographique, et ont décidé que le congrès se tiendrait désormais tous les deux ans, des conférences internationales sur des thèmes prioritaires devant se tenir au cours des années intermédiaires. Le thème choisi pour 1997 s'intitule "Crimes violents et conflits : mise en place de systèmes d'alerte rapide et de dispositifs de prévention".

157. Une conférence internationale ayant pour thème les migrations et la criminalité (problèmes et solutions à l'échelle mondiale et régionale) s'est tenue à Courmayeur (Italie) du 5 au 8 octobre 1996, en coopération avec les Ministères italiens de la justice et de l'intérieur et la Division de la prévention du crime et de la justice pénale. Les quelque 170 participants y ont débattu les principaux aspects de la criminalité liée aux migrations, l'accent portant sur les infractions commises à l'encontre des migrants et sur leur exploitation.

158. Le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale, qui assure les services de secrétariat de la Société internationale de défense sociale (SIDS), organisation membre du Conseil, a organisé, en coopération avec la Division et le Centro Studi Giuridici Michele di Pietro et sous les auspices du Ministère italien de la justice, le XIII^{ème} Congrès international de défense sociale, qui s'est déroulé à Lecce (Italie), du 28 au 30 novembre 1996. Ce congrès avait pour thème la défense sociale, la corruption, et la protection de l'administration publique et de l'indépendance de la magistrature. Les participants ont adopté une série de recommandations concrètes visant à restreindre la corruption dans des contextes divers.

159. La réunion annuelle de coordination du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'est déroulée les 2 et 3 octobre 1996 à Courmayeur (Italie), à l'invitation du Conseil et en coopération avec la Division et l'UNICRI.

4. Services de diffusion de l'information et de publication

160. Le système d'information du Conseil est devenu opérationnel et dispose de sa propre page d'accueil sur le World Wide Web, grâce à des équipements et logiciels fournis par le National Institute on Justice du Ministère de la justice des États-Unis. Le Directeur de l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale assurera la coordination du réseau d'information du Conseil, avec l'appui du comité technique compétent de ce dernier.

161. Au cours de la période à l'étude, quatre livraisons du bulletin ISPAC Newsletter ont été publiées avec l'assistance de l'Académie arabe Naif des sciences de la sécurité. Plusieurs ouvrages ont également été publiés, parmi lesquels :

a) Rapport de la Conférence internationale sur les mineurs et la délinquance en Italie et en Europe (Milan, Conseil consultatif scientifique et professionnel international et Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale, 1996);

b) "The role of the public prosecutor in criminal justice, according to different constitutional systems", rapports présentés lors d'une réunion tenue dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Bologne (Italie), Consiglio Nazionale delle Ricerche, Istituto di Ricerca sui Sistemi Giudiziari, 1996);

c) Migrations and Crime, actes de la réunion convoquée par le Conseil dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (La Haye, CIP-Gegevens Koninklijke Bibliotheek, 1996);

d) "Ricerca su migrazione e criminalità : la dimensione internazionale del problema" (Milan (Italie), Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale, 1990).

5. Ressources

162. Le Gouvernement italien a continué de financer certaines des activités du Conseil par le biais de sa contribution au Fonds des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale; il a en outre financé directement certains projets, notamment l'organisation de conférences internationales. La Fondazione Courmayeur Mont Blanc et le Centro Internazionale su Diritto, Società e Economia ont, comme auparavant, pris à leur charge l'hébergement des participants aux réunions qui se sont tenues au siège du Conseil. Le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale a continué d'assurer un appui administratif. Les travaux de fond du Conseil sont menés par les membres de son conseil d'administration, les coordinateurs des comités de spécialistes et d'autres experts, y compris ceux des institutions qui le parrainent, tels la Fondation PIOOM des Pays-Bas, l'Université de Trente (Italie), la Région de Lombardie, la Province de Milan et le Comité international de coordination.

Notes

¹Roy Walmsley, *Prison Systems in Central and Eastern Europe*, European Institute Publication Series n° 29 (Helsinki, 1996).

²Matti Jousten, *Managing International Technical Assistance Projects in Criminal Justice*, Institut européen, étude hors série n° 8 (Helsinki, 1996).

³Maeve McMahon, *Crime, Justice and Human Rights in the Baltics*, Institut européen, étude hors série n° 5 (Helsinki, 1995).

⁴Rapport du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale, vol. I (Travaux du Comité préparatoire en mars-avril et août 1996, (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 22 (A/51/22).

⁵Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.IV.1.